

Nomination d'un nouveau commandant adjoint du NORAD

Le lieutenant-général Kenneth E. Lewis, âgé de 48 ans, sera nommé commandant adjoint du NORAD à compter du 8 août.

Le lieutenant-général Lewis, adjoint au chef de l'état-major de la Défense depuis juin 1976, succédera au lieutenant général David R. Adamson, âgé de 55 ans, qui prend sa retraite après avoir servi 37 ans dans l'ARC et les Forces canadiennes.

Dans son nouveau poste, le lieutenant-général Lewis sera l'adjoint du général américain James T. Hill, commandant en chef du NORAD. Ils dirigeront quelque 53 000 personnes au Canada et dans le monde, lesquelles donneraient une alerte avancée au Canada et aux États-Unis en cas d'attaque aérienne, spatiale ou par missiles.

Le lieutenant-général Lewis a commencé sa carrière militaire en 1947, à l'âge de 18 ans, en tant qu'élève-officier de l'ARC au HMCS Royal Roads, à Victoria, Colombie-Britannique.

Le général Lewis a détenu les postes suivants: adjoint administratif du chef de la 1re Division aérienne, en Europe; Com-

mandant du 434e Escadron de chasseurs, à Zweibrücken, en Allemagne; officier de liaison des cadets de l'air au QGDN; Commandant de la 3e Escadre de chasse à Zweibrücken, et aide de camp honoraire de Son Excellence le gouverneur général, et commandant du Royal Roads Military College.

En septembre 1971, alors qu'il était promu brigadier-général, le général Lewis a été chargé du commandement du 1er Groupe aérien du Canada, à Lahr, en Allemagne. A son retour au Canada, en juillet 1973, il a été nommé directeur général des services de conseil en gestion au quartier général de la Défense. Il a été promu chef du commandement des Transports aériens avec quartier général à Trenton.

En août 1975, le général Lewis est devenu chef adjoint du commandement aérien, dont le quartier général est à Winnipeg, et en juin 1976, il a été nommé à son poste actuel, à Ottawa.

Il a été promu lieutenant général en juin 1977.

Travail Canada subventionne des recherches universitaires

Douze subventions, d'une valeur totale de \$40 000 pour l'exercice en cours, ont été accordées dans le cadre du Programme de recherche universitaire.

L'objectif de ce programme est d'encourager l'approfondissement des connaissances en matière de travail et d'intéresser tout particulièrement les étudiants et les diplômés aux questions du travail.

La recherche peut porter sur les relations industrielles, les phénomènes économiques, les aspects sociaux du travail et autres questions, y compris les salaires, les revenus, la productivité, le changement technologique, la négociation collective, le droit du travail et l'histoire du mouvement ouvrier.

Les subventions sont accordées à la suite des recommandations d'un comité mixte de Travail Canada pour la recherche universitaire. Ce comité est composé de représentants supérieurs des universités et du Ministère.

Réunion du Comité économique mixte Canada-Brésil

La deuxième réunion du Comité économique mixte Canada-Brésil s'est tenue à Brasilia du 25 au 27 avril. Au cours de cette réunion, les deux délégations ont étudié l'évolution des relations bilatérales entre leurs pays, ont cerné certaines possibilités d'expansion de leur collaboration commerciale et industrielle et se sont penchés sur les moyens de réaliser une coopération plus étroite sur les plans technique, scientifique et technologique.

Les participants ont procédé à un échange de vues utile sur la conjoncture économique mondiale et sur les négociations commerciales multilatérales qui se poursuivent actuellement à Genève. A ce sujet, le Comité a fait remarquer que les deux gouvernements s'entendaient sur la nécessité d'établir une meilleure collaboration multilatérale afin de mieux équilibrer le commerce international; en outre, il a souligné l'importance de conclure un accord satisfaisant concernant la question des tarifs et d'un code de conduite en matière de mesures non tarifaires. De plus, les participants ont pris acte de l'importance qu'attachent leurs gouvernements respectifs aux dispositions de la

Déclaration de Tokyo relative aux bénéfices supplémentaires et au traitement différentiel applicables aux pays en développement.

Les délégués ont échangé des renseignements sur la situation économique, agricole, minière et énergétique de leurs pays et ont notamment exposé les politiques nationales adoptées par leur gouvernement dans ces secteurs. Sur proposition du Canada, il a été convenu que les deux pays étudieraient leur structure industrielle pour trouver comment accroître leur coopération sur les plans commercial et industriel.

Il a été décidé que le groupe d'étude de l'agriculture tiendrait sa première réunion en septembre, à un endroit et à une date qui conviendront aux deux parties.

Pour ce qui est des secteurs minier et énergétique, le Comité a décidé de poursuivre les consultations afin d'accroître la coopération constructive dans ces importants secteurs. La délégation brésilienne s'est dite satisfaite des échanges qui ont actuellement lieu dans ces secteurs et a cité, à titre d'exemple, le voyage qu'un groupe de représentants de *Petrobras* ef-

fectuera bientôt au Canada afin de rencontrer les fournisseurs canadiens de services et d'équipement dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation de gisements de pétrole *off-shore*. Les délégués canadiens ont mentionné la participation, cette année, du gouvernement et de sociétés du Canada à "Énergie 1978" et à "Offshore Brazil".

Après avoir passé en revue l'évolution du commerce canado-brésilien, le Comité a conclu qu'il était certainement possible d'améliorer de façon marquée les échanges commerciaux entre le Canada et le Brésil et a convenu de poursuivre les efforts qu'il déploie dans ce sens.

Les deux parties ont fait part de la satisfaction de leurs gouvernements respectifs concernant le deuxième programme de coopération technique entre le Canada et le Brésil — 1977-1981, dans le cadre duquel 17 des 23 projets ont déjà été mis en oeuvre. En outre, les participants ont étudié certaines innovations en matière de coopération, entre autres dans le secteur industriel; certaines pourraient être appuyées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et par d'autres programmes gouvernementaux du Canada et du Brésil.